

Ouest (M. Alexander) a demandé au ministre: premièrement d'instituer une enquête en vue de déterminer si oui ou non le gouvernement s'était montré coupable de pratiques discriminatoires envers les Esquimaux dans l'entreprise de la Panarctic Oils; deuxièmement, de déterminer quels bénéfices les Esquimaux des Territoires du Nord-Ouest avaient retirés de cette entreprise et s'ils avaient fait l'objet de mesures discriminatoires.

La section des justes méthodes d'emploi du ministère du Travail a fait une enquête sur la possibilité que la Panarctic Oils ait pris des mesures discriminatoires à l'égard des Esquimaux.

● (2.40 p.m.)

Elle n'a pu trouver aucun signe de discrimination à l'endroit des Esquimaux par la société Panarctic Oils Limited. Fait important à noter: aucun esquimau ne demeure dans l'île Melville où l'on a fait, l'été dernier, les premiers sondages d'exploration sismique pour déceler des endroits propices au forage, environ 600 milles plus au nord que le cercle arctique. Qui plus est, c'est la United Geophysical qui se charge de ce travail d'exploration de nature très technique et elle ne peut avoir recours qu'à des techniciens et à un personnel hautement spécialisés.

M. Godfrey, vice-président de la Panarctic Oils Limited, s'est engagé envers le gouvernement à employer autant d'autochtones que possible au fur et à mesure que l'entreprise progressera. Cette question a été soulevée à plusieurs reprises par l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien aux cours des pourparlers qui ont précédé l'établissement de ladite société, mais ce n'est que tout récemment que le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord canadien en a demandé l'assurance à la société Panarctic qui l'a assuré qu'elle respecterait cet engagement.

Comme preuve de la coopération de la Panarctic avec le gouvernement, on a conclu des arrangements pour transporter six Esquimaux dans le Sud, où ils recevront une formation pendant cet automne et cet hiver qui leur permettra de faire partie de l'équipe de la première installation de forage pour le pétrole que l'on doit commencer à exploiter vers le 25 février 1969. Il faut noter qu'une équipe de forage est normalement composée d'environ 20 hommes, dont la moitié au moins doivent posséder de nombreuses années d'expérience.

Le cours de formation sera donné dans une école de forage sous les auspices de l'Alberta Petroleum Industries. Il commencera le 25 novembre et continuera jusqu'à Noël. On conclut actuellement des arrangements pour une

[L'hon. M. Mackasey.]

formation plus poussée sur place avec de vraies équipes de forage jusqu'à ce que la compagnie de forage engagée par la Panarctic commence ses exploitations avec une installation de forage vers la fin de février.

M. Godfrey nous donne également les renseignements suivants:

On entreprendra probablement un autre programme géophysique en 1969, et nous discutons actuellement avec la société géophysique de la possibilité de former des Esquimaux cet hiver pour les employer dans l'Arctique en 1969. Au rythme où le programme de la Panarctic progresse actuellement, nous espérons sincèrement employer autant d'habitants de la région que nous pourrions former pour ce travail.

Je tiens à assurer le député que j'ai donné des instructions au service chargé de contrôler les justes méthodes d'emplois pour qu'il continue d'enquêter, au cours des prochains mois, sur la situation dans l'Extrême-Nord, en collaboration avec les organismes gouvernementaux que cela concerne. Nous devons faire en sorte qu'aucune forme de discrimination envers la population autochtone ne soit tolérée, qu'il s'agisse d'emploi ou de formation, qu'elle soit concertée ou simplement due à la négligence.

Les mesures positives que la Panarctic Oils Limited s'est engagée à prendre sont dignes d'éloges et peuvent servir de modèle aux employeurs dans le Nord.

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Je suis bien aise que le ministre ait bien voulu répondre à ma question. Je tiens, toutefois, à aviser la Chambre que nous devons toujours nous préoccuper des griefs qui surviennent chaque jour dans les divers secteurs de cette vaste collectivité. Nous ne pouvons jamais les laisser en suspens, car ils n'en deviennent que plus pénibles et lorsqu'il s'agit d'y remédier, la tâche n'en est que plus difficile, sinon impossible.

Je suis heureux aussi d'entendre le gouvernement réaffirmer la mise en œuvre du programme de mise en valeur du Nord canadien, élaboré par le régime de M. Diefenbaker. Il faut tenir compte du fait que l'Esquimau a prouvé qu'il peut s'adapter, notamment à Rankin Inlet. Nous devons continuer à l'encourager à perfectionner ses aptitudes pour la mécanique, car il est adaptable de nature et pourrait acquérir une grande puissance productive. Par conséquent, je compte bien que le ministre veillera à ce que le programme continue à être avantageux pour la population esquimaude et que les Esquimaux en tirent le plus grand parti possible, car en fin de compte cela profitera à tous les Canadiens.